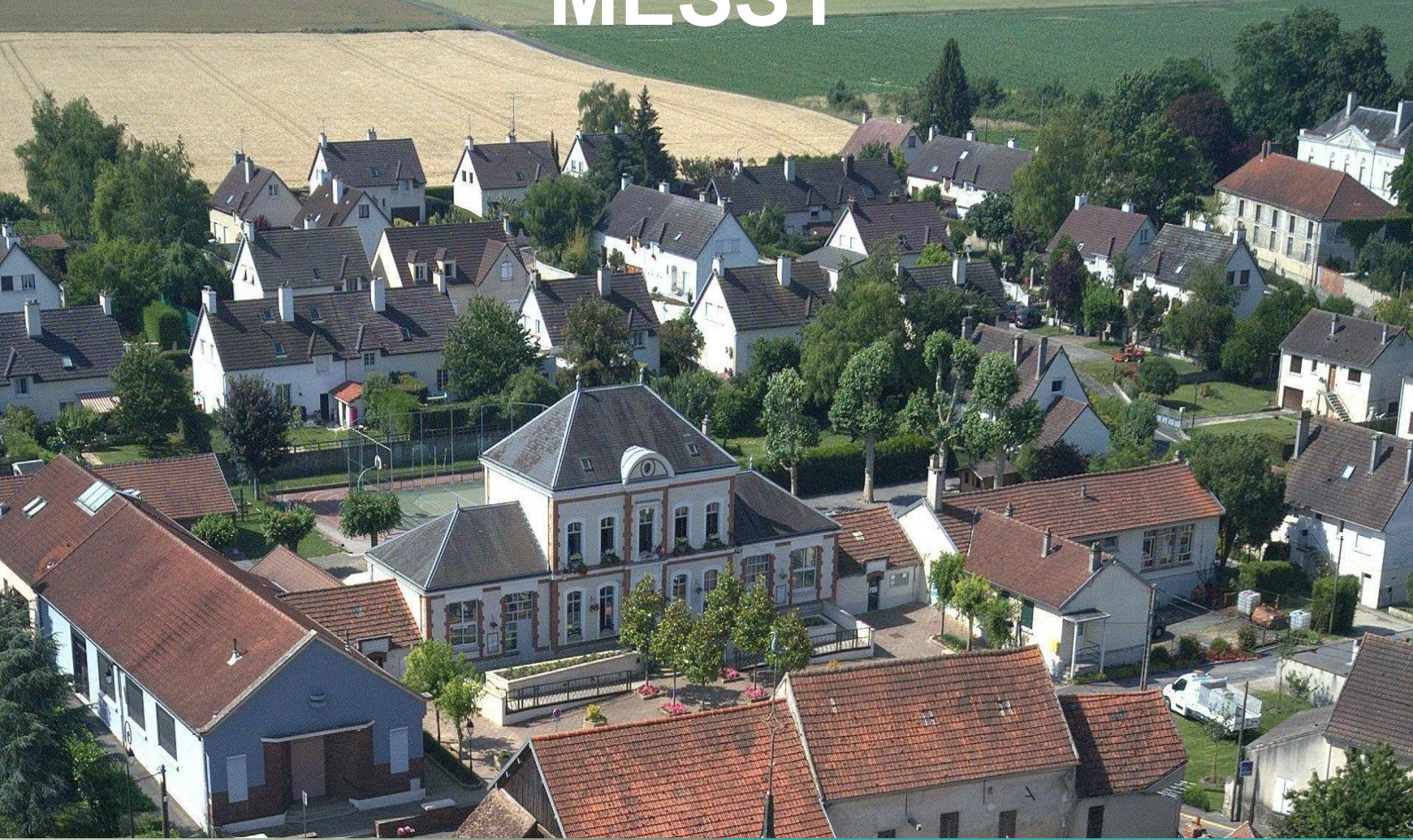


# LA GAZETTE DE MESSY



**OCTOBRE 2024**

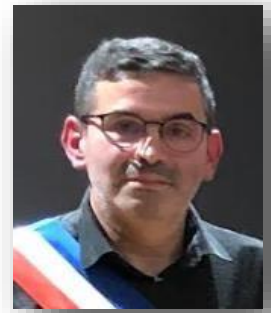
---

**Mairie de Messy**  
**10, rue Michel Cheverry**  
**77410 Messy**  
**Tél : 01.78.74.42.42**  
**E-mail : [mairie77410@messy.fr](mailto:mairie77410@messy.fr)**  
**Site internet : [messy.fr](http://messy.fr)**  
**Facebook : [mairie-de-messy-officiel](https://www.facebook.com/mairie-de-messy-officiel)**





# Le mot du Maire



Chères Messiennes, Chers Messiens,

La rentrée vient d'avoir lieu, nous avons ouvert la 7<sup>ème</sup> classe dans l'école Jehan de Brie et déjà il nous faut réfléchir à la prochaine étape : la création d'une 8<sup>ème</sup> classe.

La croissance importante du nombre d'habitants nous amène à penser autrement nos infrastructures tout en gardant l'âme de notre village de Seine et Marne.

Cet été a été une période d'engagement fort de la municipalité et de ses équipes municipales :

- La mise en place de cette nouvelle salle de classe
- La re végétalisation d'une partie de la cour d'école
- La réorganisation du centre de loisirs : aménagement des salles, recrutement
- Le suivi des divers travaux dans la commune : au carrefour, rue Bardin, rue de Charny, et au city stade.

Nous avons intensifié notre travail sur l'offre des transports desservant Messy et nous avons sollicité le département pour qu'il nous vienne en aide.

Nous avons également rencontré les gestionnaires du patrimoine pour évoquer l'avenir de notre église.

La rentrée s'annonce tout aussi intense !

Nous allons échanger avec les gestionnaires du Ru pour évoquer la sécurisation et l'entretien de la Beuvronne.

Nous allons superviser les travaux du Département dans le cadre de la réfection de la chaussée rue de Charny.

Et enfin nous serons tout particulièrement attentifs au démarrage des travaux par la CCPMF dans le cadre de la mise en sécurité du village suite aux inondations de 2021.

Je vous souhaite à toutes et à tous une bonne fin d'année 2024, et je souhaite qu'ensemble nous continuions à faire avancer notre village.

Carlos NETO



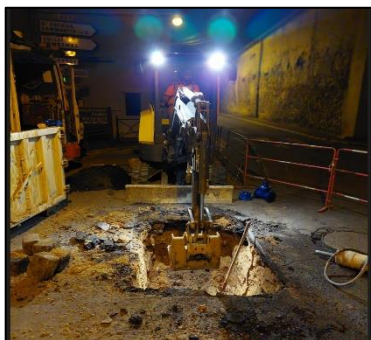
# Les travaux

**Compte rendu de la Saur suite à leur intervention sur la commune pour éviter le risque d'effondrement de la chaussée.**

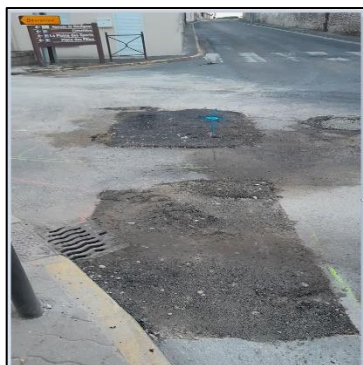
« Vous trouverez ci-dessous le déroulé de notre intervention en réparation de fuite réalisée cette nuit au niveau du carrefour rues de Charny/Moulignon et rue St Mesmes/Claye Souilly :



21h-21h30 : Mise en place de la signalisation « route barrée » sur les différents axes le nécessitant ainsi que du balisage de chantier avec fermeture de la rue de Moulignon



22h-5h : Ouverture de la fouille, repérage de la fuite sur une conduite fonte DN100, réparation avec mise en place d'une vanne supplémentaire



5h-7h : Remblaiement et mise en œuvre d'un enrobé à froid provisoire avant la réfection définitive par un enrobé à chaud

7h-9h : Réouverture de la rue de Moulignon à la circulation. Remise en eau progressive du réseau de distribution des communes de Gressy et Messy. Réalisation de purges conséquentes en différents points du réseau AEP sur les 2 communes impactées par la coupure d'eau. Fin de chantier.



# Les travaux suite

## ❖ Rue Bardin, rue de Pilouvet

Dans le cadre des travaux réalisés pour nous protéger contre les inondations et en collaboration avec les services de la CCPMF, la première phase de travaux a commencé. Il s'agit de récupérer l'eau qui vient des champs derrière la rue Bardin pour l'emmener jusqu'à notre réseau d'eaux pluviales.



A la suite de ces travaux la rue Bardin et la rue de Houches seront mises en voies sans issues pour éviter que les chemins agricoles ne soient empruntés pour aller à Claye. Cette décision fait suite à des demandes de riverains et d'agriculteurs.

## ❖ Rue de Charny

Pour que le Département puisse lancer la réfection de la chaussée rue de Charny nous avons dû réaliser des travaux de rehaussement de certaines bordures. Un investissement à hauteur de 11000 euros pour permettre des travaux de plus grandes envergures.



# La mairie ne peut pas modifier le trottoir sans le rendre conforme en termes de largeur et de déclivité

Les piétons doivent disposer de trottoirs suffisamment larges et les mairies doivent respecter les règles de largeur minimale... dès lors qu'elles modifient les voies.

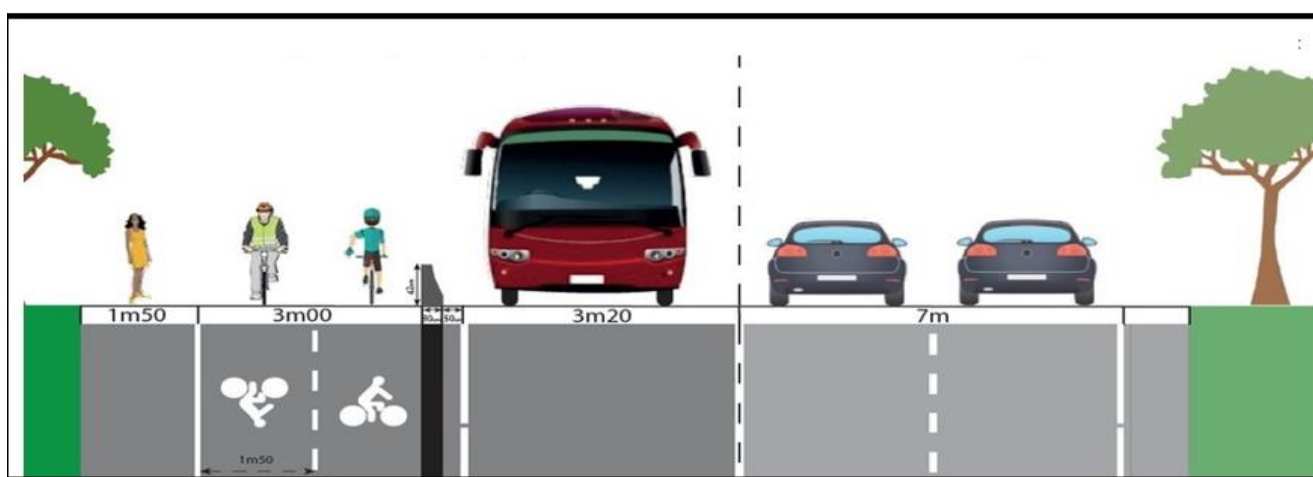
« A compter du 1er juillet 2007, l'aménagement, en agglomération, des espaces publics et de l'ensemble de la voirie ouverte à la circulation publique () est réalisé de manière à permettre l'accessibilité de ces voiries et espaces publics aux personnes handicapées ou à mobilité réduite avec la plus grande autonomie possible »

Ces dispositions sont applicables à l'occasion de la réalisation de voies nouvelles, d'aménagements ou de travaux ayant pour effet de modifier la structure des voies ou d'en changer l'assiette ou de travaux de réaménagement, de réhabilitation ou de réfection des voies, des cheminements existants ou des espaces publics, que ceux-ci soient ou non réalisés dans le cadre d'un projet de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics ».

Le cheminement minimal et le dévers maximal sont prévus par un arrêté du 15 janvier 2007 selon lequel :

« En cheminement courant, le dévers est inférieur ou égal à 2 %. La largeur minimale du cheminement est de 1,40 mètre libre de mobilier ou de tout autre obstacle éventuel. Cette largeur peut toutefois être réduite à 1,20 mètre en l'absence de mur ou d'obstacle de part et d'autre du cheminement ».

Les prescriptions techniques édictées à cette fin s'imposent à l'autorité compétente à l'occasion de la réalisation de voies nouvelles, d'aménagements ou de travaux ayant pour effet de modifier la structure des voies ou d'en changer l'assiette, ou de travaux de réaménagement, de réhabilitation ou de réfection des voies, des cheminements »



Pour exemples :

Rue Michel Cheverry entre les habitations environ 8 mètres.

Si les trottoirs sont modifiés obligation de respecter la loi d'1.40 m de trottoir, passage bus dans la rue 3.20 m soit 4.60m. Il reste soit 3 m de stationnement et 0.4 m de trottoir ; soit de 2 trottoirs de 1.40 m et zéro stationnement.

Route de Saint Mesmes (route départementale) entre les habitations environ 8 m soit 7 m pour la circulation des véhicules et 0.5m de trottoir de chaque côté ou 2 trottoirs de 1.4m et sens unique (le département ne validera jamais).



# Initiatives du Conseil Municipal des Enfants

A l'initiative du Conseil Municipal des Enfants, les élèves de CM2 ont pu organiser une boum de fin d'année. Une première très réussie avec le concours des parents.

Un moment de convivialité qui débute par la remise du traditionnel cadeau de la mairie aux futurs collégiens.



Et pour cette fin d'année, retrouvez le...

**GRAND CONCOURS  
DE NOEL**

*Décorons notre village*

*Inscription: avant le 29 novembre*

Nous vous attendons nombreux  
pour participer à la magie de Noël !

*La remise des récompenses sera  
le 14 décembre à 12h15*

PS: pour plus d'informations, rendez-vous sur le site de Messy  
Organisé par le **Conseil Municipal des Enfants**

The poster features a red background with white snowflakes. On the left, there is an illustration of Santa Claus holding a long scroll. On the right, there is a decorated Christmas tree with colorful ornaments and a star on top. The text is in various fonts, including bold block letters and elegant cursive.

# La rentrée scolaire

La rentrée scolaire 2024 a été exceptionnelle pour Messy !

Marquée par l'ouverture d'une nouvelle salle de classe et l'accueil de nouveaux enseignants.

L'ancien périscolaire a été transformé, cet été, pour pouvoir créer la septième salle de classe.

Nous avons profité de cette rentrée pour distribuer aux enfants de petite section de maternelle un sac nominatif pour ranger leurs chaussons et leurs doudous.

Quant aux enfants de CP, ils ont reçu une trousse « Jehan de BRIE » avec le nécessaire pour entamer cette nouvelle année.



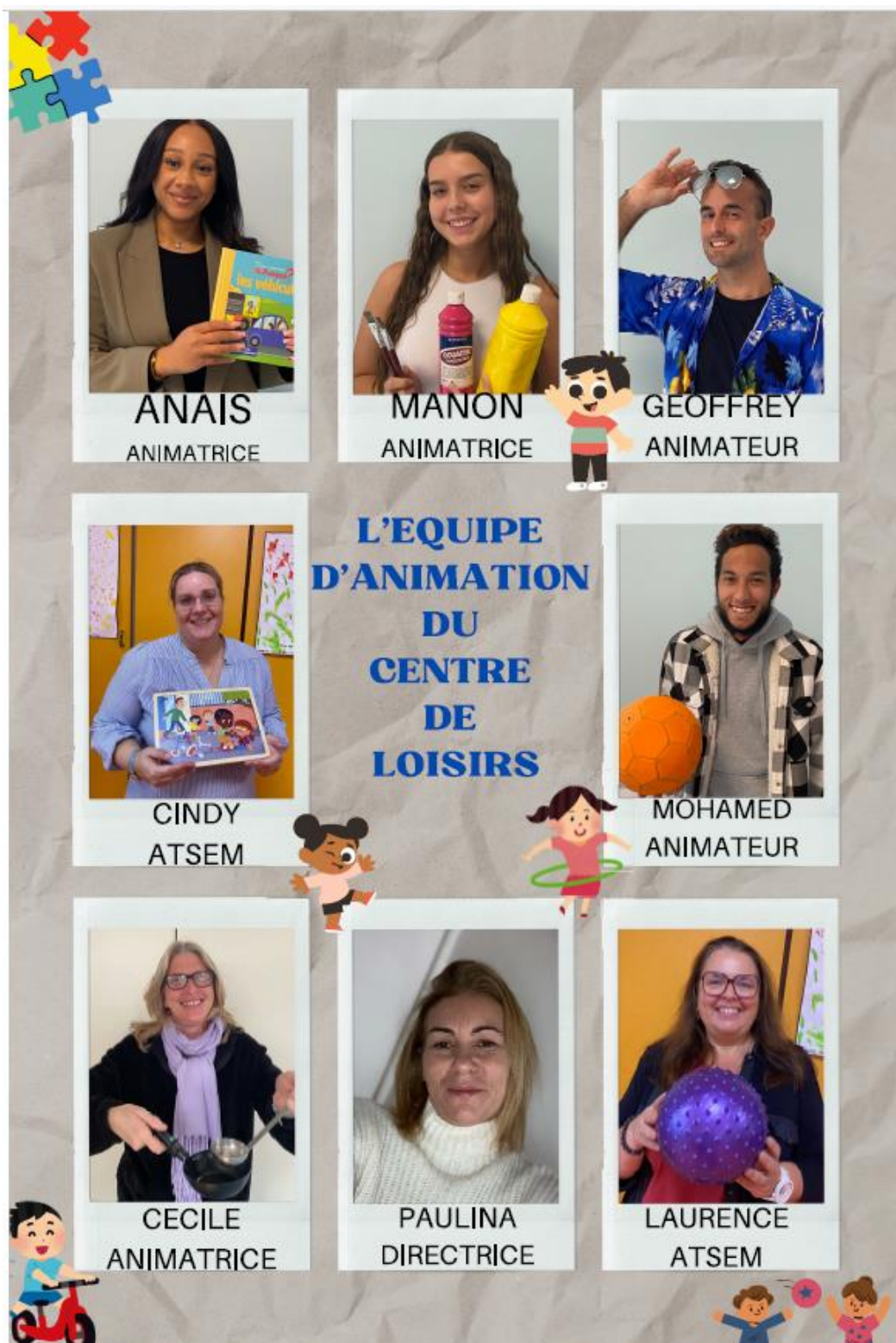


# Le centre de loisirs

## Nouveau centre, nouveaux personnels

Une équipe qualifiée et engagée pour nos enfants : ateliers créatifs, spectacles, défis sportifs et sorties seront au programme de cette année scolaire.

Voici le trombinoscope :





Et le programme pour la semaine des vacances de la Toussaint :

# OUVERTURE DE L'ACADÉMIE DES MONSTRES JOYEUX

**LUNDI 21/10**  
Grand jeu  
au parc  
Rallye photo  
visite du labo  
imagine ton show



**MARDI 22/10**  
Sortie à la  
médiathèque  
Entrainement sportif des  
monstres  
Écriture du show  
Balade créative

**MERCREDI 23/10**  
Citrouille créative  
Entrainement sportif des joyeux  
Création des décors  
jeu du chapeau musical  
Repetition du show monstrueux

**JEUDI 24/10**  
Ou sont les monstres?  
Feuilles colorées  
Tournoi Monstres vs Joyeux  
Jeu du monstre de glace  
Capture des monstres

**VENREDI 25/10**  
Bingo magique  
C'est l'heure de...  
l'équipe garde  
le secret pour ravir  
petit et grand

L'équipe d'animation  
Directrice: Paulina  
Animateurs: Cecile  
Geoffrey/Mohamed



Des remerciements tout particuliers à Albane qui a été un atout décisif dans la réussite de cette rentrée.

# Nos stagiaires

En plus du stage découverte pour les enfants de troisième, l'Etat a imposé aux élèves de seconde de réaliser un stage de 2 à 3 semaines pendant leur année scolaire.

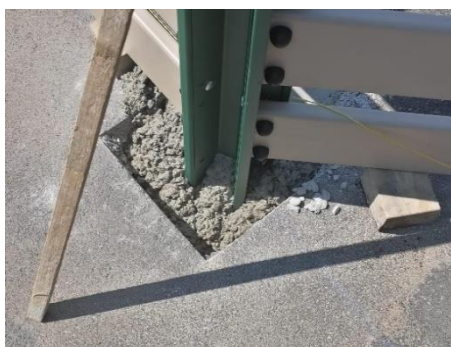
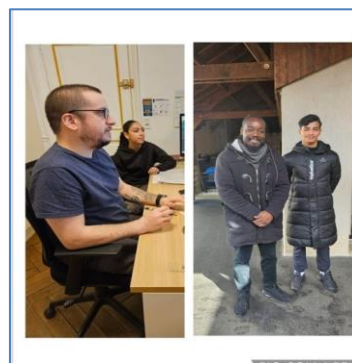
Nous avons décidé de soutenir nos jeunes et d'accueillir tous les adolescents domiciliés sur la commune de Messy en priorité. C'est ainsi que certains ont suivi nos ATSEM Cindy et Laurence en maternelle, d'autres sont allés au centre de loisirs ou encore à l'accueil de la mairie avec Karine et Valérian.

Nous avons ainsi accueilli cette année Lucie, Camille, Ana, Juliette, Audrey, Nicolas, Luka et Nacim.

D'ailleurs, Nicolas et Lucie ont travaillé sur la réalisation de films sur nos différentes salles mises à la location.

Elles sont disponibles sur notre site [www.messy.fr](http://www.messy.fr)

Quant à Lukas il a travaillé au compte-rendu photos quotidien sur l'avancée du city stade.



Poteaux fixés et scellés



Toutes les barrières sont montées



Fixation du panier de basket extérieur



# Les transports

Depuis quelques semaines nous échangeons avec le Département sur l'offre de transports sur notre commune. Après différents échanges voici le retour qui nous a été fait :

« Monsieur Le Maire M. Neto,

Comme convenu, ce matin, je vous fais un rapide résumé de nos échanges et des différentes étapes à entreprendre afin qu'Ile-de-France-Mobilités, autorité organisatrice accède potentiellement à votre demande.

Nous nous sommes rencontrés, avec Mr Wxxx, le lundi 19 août dernier. Lors de cet entretien vous nous avez fait part de votre souhait de voir évoluer le TàD de la Gœle en direction de Claye-Souilly. Vous nous avez également fait part de votre inquiétude de voir régulièrement des enfants emprunter la Rd404 depuis (et vers) Claye-Souilly en direction de Messy (où sont scolarisés vos collégiens).

Comme vous pouvez le constater, ci-dessous, nous n'avons pas perdu de temps, et le lendemain, nous avons demandé à Keolis les données de fréquentation du TàD de la Goële afin de lancer l'étude adéquate.

Vous m'avez contacté ensuite le 12/09 et ce matin (18/09) afin de suivre l'avancée de cette étude et les suites que nous y apportons. Vous m'avez rappelé que cela faisait 3 semaines (depuis la rentrée scolaire) que, de nouveau, vous constatiez la présence dangereuse de jeunes sur le bord de la D404.

Afin d'être constructif, je vous propose, comme suggéré ce matin, que nous fassions front commun :

- 1- Pour obtenir les données de fréquentation du TàD de la Goële auprès de Keolis. Sur ce point, l'appui de Mr Bxxxx, en copie, pourrait être important.
- 2- Pour une sollicitation commune (CCPMF/CD77) des services d'Ile-de-France-Mobilités afin qu'une étude soit officiellement commandée à l'opérateur.

En effet, même si nos services peuvent pré-étudier votre demande et la soutenir parce qu'ils la trouvent pertinente, seuls les services d'Ile-de-France-Mobilités peuvent commander au transporteur délégataire de la DSP8.

Pour finir, comme j'ai pu vous le dire ce matin, en vous donnant l'exemple du dézonage du TàD de la Goële (qui a pris plusieurs mois avant d'intervenir), je rappelle qu'entre le lancement d'une étude et son aboutissement (ou non) il peut se passer plusieurs mois (parfois années). Il y a des procédures à respecter, des délais administratifs (ex: conseil d'IDFM) à suivre et nous ne pouvons-nous y soustraire.

Ile-de-France-Mobilités est l'autorité organisatrice des transports en IDF, l'étude et la validation de modifications entraînant potentiellement des avenants au contrat de DSP est de son ressort ; l'accompagnement que le CD77 vous accorde ne saurait se substituer à leurs compétences.

Restant à votre disposition pour avancer sur ce dossier. »

Pour nous soutenir davantage et avoir différents intermédiaires nous avons également contacté les équipes de Valérie Péresse à la Région Ile de France ainsi que la société KEOLIS qui gère les transports en Ile de France. Le service rendu aux Messiens et la sécurité de Tous reste une priorité pour nous. La tâche s'annonce ardue, mais nous nous y attelleront sans faille.



# Le repas des anciens

Dans la joie et la bonne humeur les Anciens se sont réunis autour d'un repas organisé par la municipalité.

Un remerciement tout particulier à nos jeunes artistes du centre de loisirs pour leurs décorations.

Monsieur le Maire, ses Adjointes et les bénévoles étaient ravis de ce moment de partage avec nos Aînés.





# Infos diverses



**Découverte des dispositifs de la Mission Locale : CEJ, aide au permis et découvertes des métiers en réalité virtuelle !**



- 7** À MITRY-MORY  
14H / 18H Gare de Villeparisis à Mitry le neuf
- 13** À MESSY  
14H/17H
- 20** À VILLEPARISIS  
14H / 17H A la maison pour tous



Ces évènements sont ouverts à nos partenaires.  
Plus d'information au **06 08 41 53 33**



**Interviendra 13 novembre 14h salle des bienvenus pour une formation sur le défibrillateur.  
Inscription gratuite en mairie 01.78.74.42.42.**

# L'agenda de Messy

**31 octobre** : Soirée Halloween – Salle des Bienvenus

**09 novembre** : Association « en Sel et Marne » - Salle des Bienvenus : brunch et contes

**10 novembre** : Association « en Sel et Marne » : Atelier de lactofermentation de légumes

**11 novembre** : Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918 – Rendez-vous à 09h00 en Salle des Bienvenus

**22 novembre** : Soirée jeux avec l'association Récréabulle – Salle des Bienvenus

**30 novembre** : Brocante aux jouets – Salle des Fêtes

**01 décembre** : Marché de Noël – Salle des Fêtes

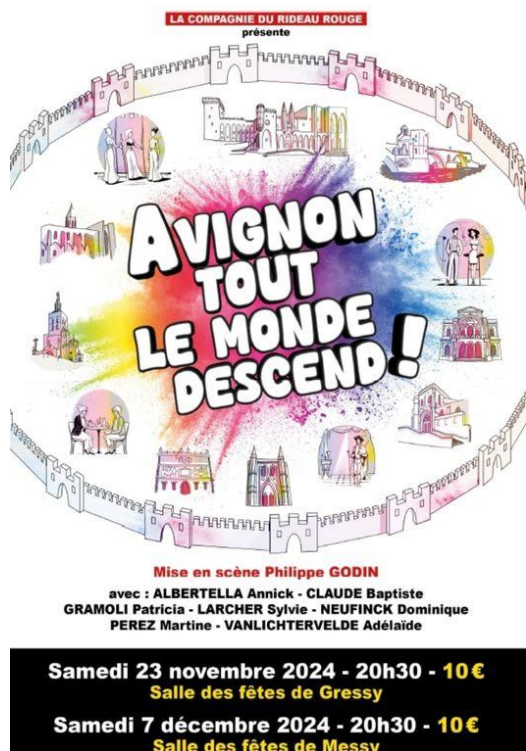
**06 décembre** : Soirée jeux avec l'association Récréabulle – Salle des Bienvenus

**07 décembre** : Soirée théâtre – Salle des Fêtes

**14 décembre** : Spectacle de Noël – Salle des Fêtes

**14 décembre** : Remise des récompenses du Grand concours de Noël – Salle des Fêtes

**14 décembre** : Distribution des colis des Anciens – En mairie ou à domicile selon le choix effectué





# Tribune libre

Ensemble un avenir pour Messy - Christian Ostrowski - Pas d'article remis

## A venir en 2025

Retrouvez ici notre nouvel espace publicitaire pour les entreprises, artisans, commerces ...

Informations et inscriptions à l'accueil de la Mairie.

**Horaires d'ouverture de la mairie :**

Les lundi / mardi et vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à

18h00Le mercredi de 09h00 à 12h00 et fermée l'après-midi

Le jeudi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00

**Le guichet de La Poste est ouvert aux mêmes horaires que la mairie.**

Directeur de publication : Carlos Neto

Rédaction : Cristina Miguez Dominguez

Tirage : 550 exemplaires

Imprimé par la mairie de Messy

ISSN : 2777-7936

Ne pas jeter sur la voie publique